

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS NON GRADES

CENTRE PENITENTIAIRE de SAINT DENIS



Centre Pénitentiaire
17, Chemin Saint-Léonard
97495 Sainte-Clotilde



RENCONTRE BILATERALE.

Le mardi 08 Mars 2022, une rencontre bilatérale a eu lieu avec la direction. Nous avons dans un premier temps présenté les membres constituant le bureau du SPS et dans un deuxième temps échangé sur les sujets suivants.

I/ La restauration du mess et de la population pénale.

Le mess.

Nous avons attiré l'attention du directeur sur le prix élevé des barquettes vendues au mess de l'établissement.

Le Directeur: Les barquettes ne sont pas prévues au marché et c'est dans un cadre exceptionnel que la Sodexo propose cette prestation.

Cependant cette information sera remontée à Monsieur ROCHER afin de voir ce qui est possible de faire sur le tarif.

Chariots repas de la population pénale.

Le SPS a dénoncé le nombre incessant d'appels vers la cuisine pour compléter la distribution des repas des détenus.

Nous avons demandé qu'un technicien restauration soit embauché dans le cadre du contrôle qualité et quantité.

Le Directeur: Ce technique n'est pas d'actualité et un registre doit être renseigné par des officiers au sein des cuisines lors de leur passage.

De même, pour éviter le gaspillage, la quantité est volontairement réduite, mais une attention toute particulière sera apportée auprès des cuisines.

II/Sécurité et Détention.

1/ PCI 2 / H0 ET F1IMPAIR

Le SPS à interpellé le Directeur sur l'utilisation excessive de l'agent PCI 2 à des missions qui ne se trouvent pas sur sa fiche de poste.

De même, le PCI 2 doit rester un renfort exclusif de la détention et le SPS demande que dans le cas où il est amené à occuper un étage, cet agent ne doit pas perdre le bénéfice de sa relève du mirador sud, comme le stipule la note pour laquelle c'est au H3 impair d'effectuer cette relève.
Une modification de la note de service à été demandée.

Aussi, le SPS à demandé d'abonder systématiquement le H0 (aile activité) et le F1 Impair (aile activité), pour constituer des disponibles et permettre de pallier aux absences ponctuelles et permettre ainsi au PCI 2 de rester à son poste.

Le Directeur: Je ne suis pas contre cette modification de la note concernant la relève du mirador sud, cependant en ce qui concerne la mise à disposition de cet agent sur des postes hors détention, l'absentéisme de jour ne nous laisse parfois pas le choix. Un point sera faire au mois d'avril lorsque les équipes postées seront à 13 agents avec, à la clé l'affectation, d'agents au H0 et F1 impair.

Étage 3 bâtiment H.

Le SPS a demandé de faire un rappel et de faire appliquer la note stipulant la présence physique du 1er surveillant de bâtiment lors des mouvements des détenus classés et devant quitter le bâtiment H entre 7H20 et 7H40.

Nous avons aussi profité pour demander l'accompagnement et la prise en charge des détenus par leur surveillant de secteur.

Trop de mouvements ne sont pas accompagnés et par conséquent non sécurisés.

A été de même signalé le retour tardif des détenus classés aux cuisines (après 16H00) et qui réclame d'aller en promenade.

Le Directeur: L'officier de sécurité sera chargé d'effectuer le rappel auprès des personnes concernées et veillera à l'application de ces notes.

Le plan cyclonique .

Le SPS a dénoncé la gestion des agents lors du passage des deux cyclones.

Certains agents inscrits sur la feuille de service ont été priés de rejoindre leur domicile, et des agents en position RH se sont déplacés pour travailler.

Tous les agents devant travailler ont été lésés et ont perdu des heures.

Le SPS a demandé de mettre en application ce qui est prévu par le plan cyclonique établi de longue date par le directeur ayant fait l'ouverture de l'établissement.

III/ Origine et CET.

Le SPS à demandé d'autoriser la pause de CET pour 3 agents maximum par équipe postée.

Actuellement, 2 agents seulement sont autorisés à poser des CET dans les équipes.

De même, une régulation des heures supplémentaires à été demandée.

Des écarts d'heures importante sont observés au sein des agents en équipe postée ce qui crée des tensions parmi le personnel.

Le Directeur : Je ne suis pas opposé à la demande concernant les CET, je vous demande de me faire un courrier au mois d'avril lorsque les équipes seront à 13.

Pour la régulation des heures supplémentaires, le service Origine sera plus attentif sur ce dossier.